

De 4 à 17 ans

EPINAY-SUR-SEINE



Séjours d'été 2025

C'est parti !

SÉJOURS ENFANTS



BOURRON-MARLOTTE • 4 à 6 ans • *Seine-et-Marne*

Du 14 au 23 juillet / Du 23 juillet au 1^{er} août
Possibilité de cumuler les deux séjours.

Séjour « FORÊT ENCHANTÉE »

En lisière de la forêt de Fontainebleau, les enfants profiteront d'activités ludiques et artistiques, tout en explorant la nature. Un séjour idéal pour apprendre la vie en collectivité, développer son autonomie et rentrer avec de formidables souvenirs...

Inscriptions : lundi 24 mars
hors commune : lundi 7 avril

Accueil : 20 enfants • Transport : car

Hébergement : chambres de 4 à 6 lits

Activités proposées : piscine, vélo, camping dans le centre, journées à thème, parc d'attractions « loustic-aventure », visite d'une ferme pédagogique...

TANNERRE-EN-PUISAYE • 4 à 6 ans • *Yonne*

Du 4 au 13 août / Du 13 au 22 août
Possibilité de cumuler les deux séjours.

Séjour « PETITS FERMIERS » et « ROIS DU GUIDON »

Aux portes de la Bourgogne, les enfants séjourneront dans le cadre bucolique et préservé du petit village de Tannerre-en-Puisaye. Ils pourront choisir le thème de leurs vacances, autour de la ferme ou du vélo !

Inscriptions : lundi 7 avril
hors commune : mardi 22 avril

Accueil : 20 enfants • Transport : car

Hébergement : chambres de 6 lits

Activités proposées : poney attelé, vélo, mini ferme, camping, pêche, ludothèque, éveil artistique, piscine.



Inscriptions : 01 49 71 99 30. Infos sur les séjours : 01 49 71 89 41.
Modalités d'inscriptions, conditions générales et tarifs en page 4 de ce document.

PLEUBIAN • 6 à 12 ans • Côtes-d'Armor

Du 7 au 28 juillet / Du 1^{er} au 22 août

DEMI-SÉJOURS :

Du 7 au 17 juillet / Du 18 au 28 juillet

Du 1^{er} au 11 août / Du 12 au 22 août

Séjour « VENT ET MER » et « CONTES ET LÉGENDES DE BRETAGNE »

A l'abordage ! La commune de Pleubian est un lieu magnifique pour y jeter l'ancre et découvrir les nombreuses richesses de la mer : pêche à pied, voile, baignade.

A noter : Brevet de natation obligatoire si votre enfant souhaite faire de la voile ou du kayak.

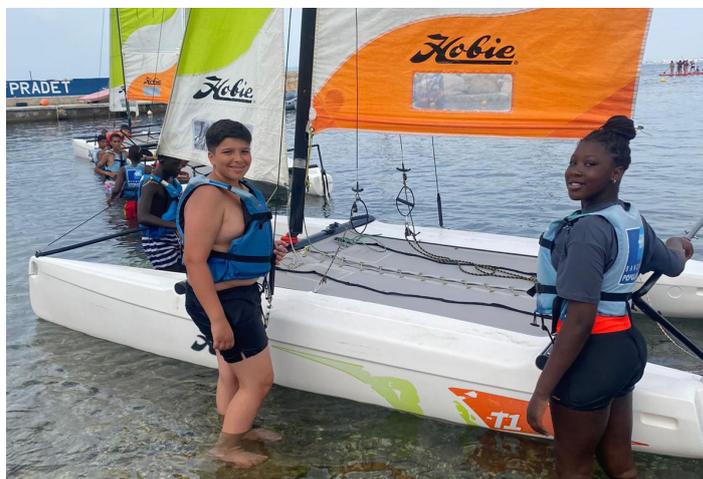
Accueil : 48 enfants • **Transport :** car

Hébergement : chambres de 4 lits avec salle de bain

Activités proposées : « Vent et mer » : catamaran, char à voile, cerf-volant, fabrication d'éoliennes...

« Contes et légendes de Bretagne » : grands jeux, spectacles, conteurs, fêtes locales.

Pour tous : vélo, baignades Armoripark, accrobranche...



INSCRIPTIONS POUR : PLEUBIAN, MEYRONNES ET LE PRADET

Juillet : **lundi 24 mars**

hors commune : lundi 7 avril

Août : **lundi 7 avril**

hors commune : mardi 22 avril

Infos sur les séjours : 01 49 71 89 41.

Inscriptions : 01 49 71 99 30.

Pièces justificatives et conditions générales p 4.

MEYRONNES • 7 à 14 ans • Alpes de Haute Provence

Du 7 au 30 juillet / Du 30 juillet au 22 août

Séjour « ÉQUITATION ET SPORTS DE MONTAGNE »

Venez découvrir les plaisirs de la vie à la montagne et partager des sensations fortes en respirant l'air pur du parc national du Mercantour. Un séjour dans les Alpes pour de grands moments de détente.

A noter : brevet de natation obligatoire pour les enfants à partir de 10 ans.

Accueil : 96 enfants • **Transport :** car

Hébergement : chambres de 4 lits avec salle de bain

Activités proposées : équitation, escalade, rafting, Hydrospeed, randonnées aquatiques (nuit en refuge), baignades, camping...

LE PRADET • 9 à 14 ans • Var

Du 7 au 30 juillet / Du 30 juillet au 22 août

Séjour « 100 % MER »

Profitez de l'eau sous toutes ses formes et pratiquez une multitude d'activités au rythme des vagues, sous le soleil évidemment !

A noter : brevet de natation obligatoire.

Accueil : 50 enfants • **Transport :** car

Hébergement : chambres de 2 à 4 lits

Activités proposées : planche à voile, VTT, catamaran, kayak de mer, plage et baignade, Aqualand, accrobranche...

SÉJOURS JEUNES

Ces séjours sont proposés en gestion autonome.

Hébergement : camping 4 étoiles avec parc aquatique. Chalets pour 6 personnes.

MIAMI PLAYA • 12 à 17 ans • Espagne

Du 12 au 19 juillet / Du 19 au 26 juillet

Activités au programme : découverte de la ville de Valence en mode city break et de la région, parcs d'attractions, vélo, baignades... **Camping Torre del Sol en cottage.**

BLANES • 12 à 17 ANS • Espagne

Du 2 au 9 août / Du 9 au 16 août

Activités au programme : découverte de la ville de Barcelone en mode city break, journée en parc aquatique, paddle, kayak, snorkeling, baignades. **Camping Sol Mar en chalet.**



INSCRIPTIONS SÉJOURS JEUNES POUR : MIAMI PLAYA ET BLANES

Inscriptions : Mairie annexe - 1 rue Mulet :
le 24 mai à partir de 9h. Dossier à remplir sur place.
Possibilité de s'inscrire sur plusieurs séjours en fonction
des places disponibles.

Pièces justificatives : numéro d'allocataire CAF, carte
nationale d'identité, attestation + carte européenne de
sécurité sociale, certificat médical d'aptitude aux activi-
tés physiques, carnet de vaccination à jour, autorisation
de sortie du territoire...

Infos sur les séjours : 01 49 71 89 03.

Conditions générales et tarifs : nous consulter.

SÉJOURS JEUNES UCPA • 15-17 ans

EMBRUN • Hautes-Alpes

Du 6 au 19 juillet

Séjour « Full eaux vives sensations »

Accueil : 5 jeunes • **Transport :** car

Hébergement : tentes confort de 4 personnes

Activités : rafting, canoraft, airboat, kayak, nage en
eaux vives, beach volley...

LA PLAGNE 1800 • Savoie

Du 13 au 26 juillet

Séjour « Multisports et Multisensations »

Accueil : 4 jeunes • **Transport :** car

Hébergement : chambres de 3 à 4 lits

Activités « Multisensations » : bivouac, escalade,
tyrolienne, raft, trottinette de descente, randonnées...

Activités « Multi Laplagne » : trottinette de descente,
roller, raft, piscine, tir à l'arc, randonnée, jeux collectifs.

LES ORRES • Provence-Alpes-Côte d'Azur

Du 20 juillet au 2 août

Séjour « Full eaux vives »

Accueil : 5 jeunes • **Transport :** car

Hébergement : chambres de 3 à 6 lits

Activités : rafting, kayak, canoraft, airboat, nage en
eaux vives, beach volley, accrobranche...

HOURTIN • Gironde

Du 20 juillet au 2 août

Séjour « windsurf et wakeboard »

Accueil : 5 jeunes • **Transport :** car

Hébergement : chambres de 2 à 6 lits

Activités : wakeboard, catamaran, windsurf.

Du 3 au 16 août

Séjour « kitesurf et wakeboard »

Accueil : 5 jeunes • **Transport :** car

Hébergement : chambres de 2 à 6 lits

Activités : kitesurf, wakeboard, aquapark.

PORT-CAMARGUE • Gard

Du 3 au 16 août

Séjour « Nautik's »

Accueil : 5 jeunes • **Transport :** train

Hébergement : grandes tentes équipées de 4 lits et
rangements

Activités : catamaran (3 séances maximum),
wingsurf, stand-up paddle.

SAINT-HILAIRE-DE-RIEZ • Pays de la Loire

Du 3 au 16 août

Séjour « Multi'adrénaline et Multiglisse »

Accueil : 5 jeunes • **Transport :** train

Hébergement : tentes lodges avec matelas
et rangements

Activités : catamaran, windsurf, paddle, wakeboard,
accrobranche...



SÉJOURS JEUNES UCPA

Inscriptions : lundi 24 mars / **hors commune :** lundi 7 avril (40 % à payer à l'inscription).

Renseignements • Inscriptions : 01 49 71 99 30 / **Infos séjours :** 01 49 71 89 41.

Pièces justificatives / conditions générales / tarifs : voir page 4. **Brevet de natation obligatoire.**

Séjours accessibles selon les disponibilités (nombre de places limité). Pour toute inscription, le versement de 40 % du coût du séjour vous sera demandé. Le certificat médical n'est plus obligatoire pour la pratique des activités sportives.

INSCRIPTIONS

- Dès le 24 mars pour les séjours de juillet et UCPA et dès le 7 avril pour les séjours d'août. Si la confirmation d'inscription ne nous est pas parvenue dans les 72h, la réservation sera automatiquement annulée.
- **Inscriptions sur rendez-vous aux jours et horaires d'ouverture du service Écoles et loisirs.**
- Mairie annexe (uniquement sur rendez-vous) : 1 rue Mulot - 01 49 71 99 30 - Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30, sauf le mardi de 9h15 à 12h et de 13h30 à 17h30.
- Mairie annexe d'Orgemont (uniquement sur rendez-vous) : Place d'Oberursel - Tél. 01 49 71 99 12. Du lundi au vendredi de 13h30 à 17h30.
- Vous devez être à jour de vos factures auprès de la Caisse des écoles et de la Direction des Finances publiques.

Attention, toute inscription est définitive !

Pour les séjours des enfants de 4 à 14 ans, l'inscription devra être obligatoirement effectuée par le responsable de l'enfant. Les dossiers sont fournis le jour de l'inscription ou téléchargeables sur le Portail famille.

TARIFS

Les tarifs des séjours sont établis en fonction du quotient familial de la CAF, daté du mois en cours. Si votre enfant fréquente le restaurant scolaire ou les centres de loisirs, celui-ci a déjà été calculé. Si ce n'est pas le cas, reportez-vous au paragraphe « Pièces justificatives ».

MODALITÉS DE PAIEMENT

En ligne sur le Portail famille (www.famille.epinay-sur-seine.fr), en Numéraire (maximum 300 € par facture), en CB ou par chèque bancaire à l'ordre du Régisseur des activités périscolaires et séjours, remis ou envoyé au service Écoles et loisirs. En cas de règlement par correspondance, précisez les références de la facture, le séjour et le nom de l'enfant, et l'envoyer ou le déposer au service Écoles et loisirs.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

Si votre enfant ne fréquente pas l'une des prestations de la Caisse des écoles (ou en cas de changement de situation), vous devez présenter le carnet de santé de l'enfant et votre carte Vitale.

Si vous percevez des allocations familiales : une attestation de paiement de la CAF du mois en cours.

Si vous ne percevez pas d'allocations familiales : avis d'imposition 2024 sur les revenus 2023 (ou le bulletin de salaire de décembre 2023), le dernier bulletin de salaire (ou les relevés d'indemnités de chômage, de pensions de retraite, ou de toutes autres ressources perçues mensuellement).

En cas d'absence de ressources : une évaluation de ressources financières établie par les services sociaux.

Dans le cas d'un hébergement chez l'habitant, vous devez fournir en plus :

une attestation sur l'honneur de l'hébergeant, une pièce d'identité de l'hébergeant à l'adresse actuelle, un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois de l'hébergeant (quittance de loyer, taxe foncière), un document émanant d'une administration ou d'un employeur à votre nom comportant l'adresse de l'hébergeant.

AIDES FINANCIÈRES

Aide aux Vacances Enfants (AVE) : la Caisse d'allocations familiales accorde des aides aux vacances, déductibles du coût du séjour payé par la famille. Se munir du numéro d'allocataire.

Chèques-vacances : la Caisse des écoles est en mesure de recevoir les chèques-vacances que vous propose éventuellement votre employeur ou son organisme social (comité d'entreprise, comité d'établissement...). Comme pour les aides aux vacances, ces chèques sont déductibles du coût du séjour. Ils doivent être aux nom et adresse du responsable de l'enfant.

PRESCRIPTIONS SANITAIRES

Une fiche sanitaire vous sera remise à l'inscription de votre enfant. Elle doit être dûment remplie.

VACCINATION

Tout enfant doit satisfaire aux obligations légales de vaccination (DT polio à jour) pour être admis en centre de vacances, à moins qu'une contre-indication médicale ne l'en dispense.

SANTÉ

Si votre enfant présente une allergie alimentaire ou un problème médical, veuillez prévenir le service à l'inscription.

FRAIS MÉDICAUX

Si, au cours du séjour, votre enfant doit recevoir des soins, tous les frais résultant de l'intervention du médecin ou du pharmacien seront avancés par la Caisse des écoles. À la fin du séjour, après réception de l'avis des sommes à payer, vous devrez procéder au remboursement des dépenses engagées auprès de la Direction des Finances publiques. En contrepartie, les feuilles de soins vous seront transmises par courrier postal afin de vous faire rembourser auprès de votre caisse de sécurité sociale et de votre mutuelle. Si vous bénéficiez de l'aide médicale gratuite (CMU) ou si vous ne relevez pas du régime général de la sécurité sociale, vous voudrez bien nous fournir l'attestation de la sécurité sociale.

Attention : médecins et pharmaciens n'ont pas obligation d'accepter les vignettes CMU, nous ne pouvons donc vous garantir leur utilisation. Les ambulanciers les refusent systématiquement.

SÉJOUR ÉCOURTÉ : En cas de renvoi pour motif disciplinaire, les frais de retour seront facturés à la famille.